

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 12 Mai 2020</b></p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;">       Envoyé en préfecture le 05/06/2020        Reçu en préfecture le 05/06/2020        Affiché le          ID : 074-200070852-20200512-CC_72_2020-DE     </div>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 26 Suppléant : 0 Absents : 5 Pouvoirs : 6 Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 72/2020</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt</b>, le douze mai à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni à huit clos, à la salle Jean XXIII à Frangy, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b></p> <p><b>Date de convocation :</b> 06 mai 2020</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Carine LAVAL, Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Corinne GUISEPPIN, Paulette LE NORMAND. Messieurs Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Gilles PASCAL, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Madame Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Gilles PILLOUX, Messieurs Bernard THIBOUD donne son pouvoir à Paul RANNARD, Patrick FALCOZ donne son pouvoir à Paul RANNARD, André BOUCHET donne son pouvoir à Jean-Paul FORESTIER, Bruno PENASA donne son pouvoir à Bernard CHASSOT, Jean VIOLET donne son pouvoir à Christian VERMELLE.</p> <p><b>Suppléant :</b> /</p> <p><b>Absents :</b> Estelita LACHENAL, Christine VIONNET, Grégoire LAFAVERGES, Pascal COULLOUX, Stéphane BRUN.</p> <p>Monsieur Bernard CHASSOT est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : ÉCONOMIE – Contribution au bénéfice de l'interprofession laitière en faveur d'un donc aux banques alimentaires de Savoie et de Haute-Savoie.**

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ussets et Rhône validés par arrêté interpréfectoral N°PREF/DRCL/BCLB-2019-0010 en date du 18 février 2019 et notamment son article 4-1-2,  
Vu le décret n°2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19,  
Vu l'opération de financement de don de lait et fromage organisé par l'interprofession laitière de Savoie.

Considérant que la filière laitière savoyarde est très largement orientée vers la transformation de fromage AOP/IGP est impactée fortement par la crise du covid-19.  
Considérant que les fermetures et réductions fortes de plusieurs marchés (RHD, rayon coupe, marchés plein vents) ont entraîné des baisses de ventes de -20 à -80 % selon les produits et les opérateurs.  
Considérant que les opérations de dégagement de lait sont en train de se limiter fortement et que les stratégies de stockage de fromage sont limitées.  
Considérant que pour éviter autant que possible de devoir jeter du lait, l'Interprofession Laitière de Savoie propose de pouvoir organiser une opération de don de lait savoyard UHT et une opération de don de fromages auprès des banques alimentaires de Savoie et Haute-Savoie.

Considérant que la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc a été chargée de présenter l'opération auprès de nos représentants.

Considérant que l'Interprofession Laitière de Savoie sera chargée de la coordination.

Considérant que l'Association des Fromages Traditionnels des Alpes Savoyardes assurera la gestion opérationnelle de cette opération pour les fromages avec le concours de la Fédération Départementale des Coopératives Laitière.

Considérant que la population légale de la CC Usse et Rhône est de 20 522 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Président propose que la CC Usse et Rhône contribue à l'opération menée par l'interprofession laitière de Savoie, pour reverser le lait et le fromage au bénéfice des banques alimentaires de Savoie et de Haute-Savoie, pour un montant de 10 163 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** la contribution de la CC Usse et Rhône à l'Interprofession Laitière de Savoie.

**CONTRIBUE** à l'interprofession Laitière de Savoie à hauteur de 0,5 € par habitant de la CC Usse et Rhône, soit d'une somme totale de 10 163 €.

**INDIQUE** que les crédits nécessaires seront imputés au budget principal, section de fonctionnement, compte 65548.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*